



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

MARDI,  
**17**  
JUIN 2025

14 : 30

## NOTICE

---

Les actionnaires de Solutions 30 SE, Société européenne, (la **Société** ou **Solutions 30**) sont invités à assister à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (**l'Assemblée Générale Annuelle**) qui se tiendra le mardi 17 juin 2025 au Sofitel Luxembourg Europe, 6 rue du Fort Niedergruenewald, à L-2226 Kirchberg, Luxembourg.

L'Assemblée Générale Annuelle se tiendra à 14h30, heure d'été de l'Europe centrale, pour délibérer.

---

## MESSAGE DE THOMAS KREMER

Cher Actionnaire,

J'ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de Solutions 30 qui se tiendra le mardi 17 juin prochain à 14h30 à l'hôtel Sofitel, 6 rue du Fort Niedergruenewald, L-2226 Kirchberg, Luxembourg.

Cette Assemblée Générale Annuelle aura lieu en présentiel. Pour les actionnaires ne pouvant venir à Luxembourg, elle sera retransmise en direct et en deux langues (français et anglais).

Cette Assemblée Générale Annuelle constitue un moment important de rencontre, d'information et d'échanges entre les actionnaires et les dirigeants de Solutions 30, en particulier sur les résultats, les perspectives et les réalisations de notre Groupe.

Cette brochure présente les résolutions qui sont soumises à votre vote et détaille les modalités de participation et de vote. Vous pouvez obtenir des informations complémentaires en consultant les pages dédiées à l'Assemblée Générale Annuelle sur notre site Internet où sont mis en ligne les documents relatifs à cette Assemblée Générale Annuelle.

Chaque vote compte et je vous invite à exprimer le vôtre. Je vous remercie de votre confiance.

Cordialement,

Thomas Kremer



**Thomas Kremer**

Président du Conseil de Surveillance



## SOMMAIRE

1

Comment participer à l'Assemblée Générale Annuelle ?

5

2

Comment vous informer ?

6

3

Quorum et Majorité à l'Assemblée Générale Annuelle

7

4

Résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle

7

5

Ajouts de points à l'ordre du jour ou dépôt de résolutions alternatives

10

6

Possibilité de poser des questions avant la date de l'Assemblée Générale Annuelle

10

# 1 COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ?

## 1. Justification du droit de participer l'Assemblée Générale Annuelle

Seuls les actionnaires justifiant de l'inscription en compte des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au quatorzième jour à minuit (00h00) heure de Luxembourg avant la date de l'Assemblée Générale Annuelle (la **Date d'Enregistrement**) soit le 3 juin 2025 à minuit (00h00) heure de Luxembourg pourront participer à l'Assemblée Générale Annuelle :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription des titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité. Pour pouvoir participer à l'Assemblée Générale Annuelle, cette attestation de participation doit être transmise à la Société Générale

- Service Assemblées – 32 rue du Champ de Tir-CS 30812 - 44308 NANTES Cedex 3 en vue d'obtenir une carte d'admission ou présentée le jour de l'Assemblée Générale Annuelle par l'actionnaire qui n'a pas reçu sa carte d'admission.

## 2. Modalités de participation à l'Assemblée Générale Annuelle

L'actionnaire dispose des moyens suivants pour participer et voter à l'Assemblée Générale Annuelle :

- par courrier à l'aide du formulaire unique (papier) de vote par correspondance ou par procuration (« **formulaire de vote** ») qui sera envoyé à chaque actionnaire au nominatif et que les actionnaires au porteur pourront obtenir auprès de leur établissement teneur de compte, ou
- par Internet via la plateforme VOTACCESS qui sera ouverte à partir du 2 Juin 2025 à 9 heures (heures de Luxembourg et Paris) jusqu'au 12 Juin 2025 à 23h59 heures (heure de Luxembourg et Paris).

### 2.1. Pour assister personnellement à l'Assemblée Générale Annuelle :

#### 2.1.1. Demande de carte d'admission avec le formulaire papier :

- Si **vos actions sont au nominatif**, demandez votre carte d'admission en retournant le formulaire de vote dûment rempli et signé à l'aide de l'enveloppe réponse prépayée jointe à la convocation reçue par courrier postal.

- Si **vos actions sont au porteur**, demandez à votre établissement teneur de compte qu'une carte d'admission vous soit adressée. Toutefois, tout actionnaire au porteur qui n'a pas reçu sa carte d'admission deux jours avant l'Assemblée Générale Annuelle devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation lui permettant de justifier de sa qualité d'actionnaire au quatorzième jour à minuit (00h00) heure de Luxembourg avant la date de l'Assemblée Générale Annuelle, soit le 3 juin 2025 à minuit (00h00) heure de Luxembourg (la Date d'Enregistrement).

#### 2.1.2. Demande de carte d'admission par Internet :

- Si **vos actions sont au nominatif** (pur ou administré), demandez votre carte d'admission sur VOTACCESS via le site Sharinbox : [www.sharinbox.societegenerale.com](http://www.sharinbox.societegenerale.com). Une fois connecté(e), suivez les indications à l'écran afin d'accéder à VOTACCESS et demander votre carte d'admission.

- Si **vos actions sont au porteur**, renseignez-vous auprès de votre établissement teneur de compte pour savoir s'il est adhérent à VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières. Si votre établissement teneur de compte est adhérent à VOTACCESS, identifiez-vous sur le portail Internet de votre établissement avec vos codes d'accès habituels et suivez les indications à l'écran afin d'accéder à VOTACCESS et demander votre carte d'admission.

### 2.2. Pour voter par correspondance, donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale Annuelle ou être représenté(e) l'Assemblée Générale Annuelle :

#### 2.2.1. Avec le formulaire papier :

- Si **vos actions sont au nominatif**, renvoyez le formulaire de vote dûment rempli et signé à l'aide de l'enveloppe réponse prépayée jointe à la convocation reçue par courrier postal.

- Si **vos actions sont au porteur**, demandez le formulaire de vote auprès de votre établissement teneur de compte. Une fois complété, ce formulaire de vote sera à retourner à votre établissement teneur de compte qui l'accompagnera d'une attestation de participation et l'adressera à la Société Générale - Service Assemblées- 32 rue du Champ de Tir - CS 30812 – 44308 NANTES Cedex 3.

Afin que votre formulaire de vote dûment rempli et signé soit valablement pris en compte, il devra être

reçu par la Société Générale au plus tard trois jours avant la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle, soit au plus tard le 11 juin 2025 à 23h59 (heure de Luxembourg et Paris).

Les actionnaires au porteur peuvent demander par écrit à la Société Générale Securities Services - Service Assemblée Générale – 32 rue du Champ de Tir-CS 30812 - 44308 NANTES Cedex 3 de leur adresser ledit formulaire. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée Générale Annuelle.

Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation. Le formulaire de vote par correspondance devra être reçu par les services de la Société Générale -Service Assemblées – 32 rue du Champ de Tir-CS 30812 – 44308 NANTES Cedex 3 au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle, soit au plus tard le 11 juin 2025 23h59 (heure de Luxembourg et Paris).

#### **2.2.2. Par Internet :**

- Si **vos actions sont au nominatif** (pur ou administré), accédez directement à VOTACCESS via le site Sharinbox : [www.sharinbox.societegenerale.com](http://www.sharinbox.societegenerale.com). Une fois connecté(e), suivez les indications à l'écran afin d'accéder à VOTACCESS. Vous pourrez alors voter, désigner ou révoquer un mandataire en suivant les instructions affichées à l'écran.
- Si **vos actions sont au porteur**, renseignez-vous auprès de votre établissement teneur de compte pour savoir s'il est adhérent à VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières.
- Si votre établissement teneur de compte est **adhérent à VOTACCESS**, identifiez-vous sur le portail Internet de votre établissement avec vos codes d'accès habituels et suivez les indications à l'écran afin d'accéder à VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.

## **2 COMMENT VOUS INFORMER ?**

Une copie de la documentation relative à l'Assemblée Générale Annuelle est disponible à partir de la date de publication de la présente convocation sur le site internet de la Société [www.solutions30.com](http://www.solutions30.com) sous la rubrique Relations Investisseurs – Assemblées Générales - Assemblée Générale 17 juin 2025 et peut être téléchargée.

En outre, tous les documents requis par la loi (cela inclut le rapport de gestion et le rapport annuel pour

- Si votre établissement teneur de compte n'est **pas adhérent à VOTACCESS**, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être notifiée en renvoyant le formulaire signé et numérisé par voie électronique, accompagné de la photocopie recto verso de sa carte d'identité et le cas échéant de son attestation de participation, à l'adresse suivante : [investor.relations@solutions30.com](mailto:investor.relations@solutions30.com). La procuration ainsi donnée est révocable dans les mêmes formes.

Afin que les désignations ou révocations de mandat exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard le 11 juin 2025 à 23h59 (heure de Luxembourg et Paris).

Tout actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission, ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée Générale Annuelle mais il peut néanmoins céder tout ou partie de ses actions.

Cependant si le transfert de propriété intervient avant le quatorzième jour à minuit (00h00) heure de Luxembourg avant la date de l'Assemblée Générale Annuelle, soit le 3 juin 2025 à minuit (00h00) heure de Luxembourg (la **Date d'Enregistrement**), la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. Aucun transfert de propriété réalisé après le quatorzième jour à minuit (00h00) heure de Luxembourg, soit le 3 juin 2025 à minuit (00h00) heure de Luxembourg (la **Date d'Enregistrement**), quel que soit le moyen utilisé, ne sera notifié par l'intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier ou pris en considération par la Société nonobstant toute convention contraire.

l'exercice 2024, ainsi que le Rapport de Rémunération ont été mis à disposition au siège social de la Société, toutefois, tous les documents peuvent être consultés sur le site internet de la Société [www.solutions30.com](http://www.solutions30.com) sous la rubrique Relations Investisseurs – Assemblées Générales - Assemblée Générale 17 juin 2025 et peuvent être téléchargés. Ils peuvent également être obtenus sur demande en écrivant un e-mail à l'adresse suivante : [investor.relations@solutions30.com](mailto:investor.relations@solutions30.com).

### 3 QUORUM ET MAJORITÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'Assemblée Générale Annuelle délibérera valablement sur toutes les résolutions inscrites à l'ordre du jour, quel que soit le nombre d'actionnaires présents et le nombre d'actions représentées et les résolutions relatives aux points de l'ordre du jour seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées par les actionnaires présents ou représentés. Chaque action donne droit à une voix.

### 4 RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

- Présentation (i) du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du directoire de la Société (le Directoire), (ii) du rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels et sur les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, et (iii) des observations du conseil de surveillance de la Société (le Conseil de Surveillance).**
- Approbation des comptes annuels de la Société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024.**

**Première résolution** Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du réviseur d'entreprises agréé et des observations du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale Annuelle approuve les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2024, dans leur intégralité, établissant une perte nette de Euro -11.310.744,96.

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2024.**

**Deuxième résolution** Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du réviseur d'entreprises agréé et des observations du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale Annuelle approuve les comptes consolidés pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024, dans leur intégralité, établissant une perte nette consolidée de Euro -15.794.351,00.

Ces résolutions portant sur l'approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de la Société sont des résolutions classiques d'un ordre du jour d'une assemblée générale annuelle et visent à soumettre au vote des actionnaires les comptes de la Société. Les comptes consolidés et les comptes sociaux de la Société sont disponibles sur le site Internet de la Société.



#### Commentaire du Directoire

En 2024, nous avons mis en œuvre avec succès notre stratégie de création de valeur en mettant l'accent sur la rentabilité plutôt que sur la croissance du chiffre d'affaires. Alors que les marchés des télécommunications évoluent à des rythmes différents en Europe, nous avons renforcé nos relations à long terme avec les principaux fournisseurs de services.

En France et en Espagne, où le marché de la fibre est arrivé à maturité, nous avons optimisé notre portefeuille pour adopter un modèle plus rentable, mieux adapté aux besoins des clients.

En Belgique, notre progression a été ralentie par des facteurs politiques, des projets d'investissement communs dans les infrastructures et la fusion de deux acteurs majeurs. En Allemagne, nous avons profité de conditions de marché favorables, avec une accélération de nos activités dans la fibre et une activité soutenue dans le coaxial.

Nos activités dans l'énergie sont devenues un moteur de croissance majeur, représentant désormais près de 20 % du chiffre d'affaires total. Des investissements stratégiques ont renforcé nos capacités à offrir des services intégrés. Nous sommes aujourd'hui reconnus comme des leaders dans l'installation de centrales solaires flottantes et bien positionnés sur les marchés de la recharge de véhicules électriques et des réseaux intelligents.

La technologie, cœur historique de notre activité, a fait preuve de résilience grâce à des revenus stables issus de la maintenance.

Lors de notre Capital Markets Day en septembre 2024, nous avons présenté notre feuille de route pour 2026, confirmant l'Allemagne comme notre

troisième pilier stratégique aux côtés de la France et du Benelux, avec une croissance attendue du chiffre d'affaires à 150–200 millions d'euros d'ici 2026.

En nous concentrant sur la rentabilité, nous visons des marges d'EBITDA ajusté supérieures à 10 % dans nos trois principales zones géographiques d'ici 2026, tout en maintenant une discipline rigoureuse dans l'allocation du capital : notre stratégie d'acquisitions sélectives et relatives restera fondée sur un financement non dilutif.

Pour plus d'informations :

- [Rapport financier annuel 2024](#)
- [Communiqué de presse relatif aux résultats annuels 2024](#)
- [Présentation des résultats annuels 2024](#)

#### 4. Affectation des résultats.

**Troisième résolution** L'Assemblée Générale Annuelle constate une perte nette de Euro -11.310.744,96.

Perte de l'exercice (A)	Euro -11.310.744,96
Résultats reportés (B)	Euro 133.846.265,89
Autres réserves disponibles (C)	-
Réserves distribuables disponibles (D=A+B+C)	Euro 122.535.520,93
Résultats à affecter et à distribuer (A)	Euro -11.310.744,96
Affectation à la réserve pour actions auto-détenues (G)	-
Affectation à la réserve légale (H)	-
Distribution d'un dividende (E)	-
Bénéfice reporté (F=A-E)	Euro -11.310.744,96
Réserve distribuable disponible après distribution et affectation du résultat (D-G-H-E)	Euro 122.535.520,93
Rémunération des membres du Conseil de Surveillance	Euro 447.000,00

#### 5. Décharge à accorder aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

**Quatrième résolution** L'Assemblée Générale Annuelle décide d'accorder décharge aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024.

#### 6. Approbation du non-renouvellement des mandats des membres du Conseil de Surveillance, réélection des membres du Conseil de Surveillance et nomination de nouveaux membres du Conseil de Surveillance.

L'Assemblée Générale Annuelle constate que les mandats de Mme Caroline TISSOT et Mr Jean-Paul COTET sont arrivés à leur terme.

**Cinquième résolution** L'Assemblée Générale Annuelle décide de renommer Mme Pascale MOURVILLIER, en tant que membre du Conseil de Surveillance de la Société, pour un mandat d'une durée de quatre ans, prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2028.

**Sixième résolution** L'Assemblée Générale Annuelle décide de nommer Mr Olivier DOMERGUE, en tant que membre du Conseil de Surveillance de la Société, pour un mandat d'une durée de 4 ans, prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2028.

Il est proposé que les actionnaires de Solutions 30 approuvent la nomination d'Olivier DOMERGUE en

tant que membre du Conseil de Surveillance. Olivier DOMERGUE, âgé de 56 ans, est diplômé de l'École Nationale des Ponts et Chaussées en tant qu'ingénieur civil. C'est un dirigeant d'entreprise disposant d'une solide carrière dans les secteurs de la construction et de l'énergie. Il est actif dans le monde professionnel depuis plus de 30 ans, ayant évolué de l'ingénierie vers des fonctions de direction.

La carrière d'Olivier s'est développée au sein de Bouygues et de SPIE, où il est passé de la gestion de projets chez Bouygues à des fonctions de premier plan chez SPIE, avec un accent sur la transformation opérationnelle, la sécurité et le management des équipes.

De 2013 à 2017, Olivier a été Directeur Général de SPIE Nucléaire, puis de 2017 à 2022, Directeur Général de SPIE France, où il a géré un chiffre d'affaires de 2,9 milliards d'euros et supervisé 18 500 collaborateurs. Durant ces 9 années comme Directeur Général et membre du Comité Exécutif de SPIE, Olivier a d'abord dirigé la filiale nucléaire du Groupe SPIE, puis, pendant cinq ans, en tant que Directeur Général de SPIE France, il a mis en œuvre une profonde transformation des activités du groupe en France, visant à améliorer les offres clients et la rentabilité, tout en déployant des processus communs et des projets d'excellence opérationnelle.

En 2023, Olivier s'est orienté vers le conseil au sein de ODO – Solutions et Performance, poursuivant son engagement en faveur de l'amélioration stratégique des entreprises. Récemment, en 2025, Olivier a rejoint le Groupe FIVES, où il a pris la fonction de Directeur Général Adjoint en charge des Ressources Humaines et de la Performance au niveau du Groupe, tout en supervisant les activités nucléaires.

**Septième résolution** L'Assemblée Générale Annuelle décide de nommer Mme Maria ZESCH en tant que nouveau membre du Conseil de Surveillance de la Société à compter du 1er octobre 2025 et pour une durée prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Il est proposé que les actionnaires de Solutions 30 approuvent la nomination de Maria ZESCH comme membre du Conseil de Surveillance à compter du 1er octobre 2025. Maria ZESCH, âgée de 52 ans, est diplômée de l'Université d'Économie et de Commerce de Vienne en sciences commerciales. Avec plus de 15 ans d'expérience à des postes de direction axés sur la croissance – y compris en tant que CEO, CCO et CMO – Maria possède une expertise approfondie dans le secteur des services, notamment les télécommunications, la technologie, les médias et le conseil. Elle dispose également d'une vaste expérience internationale en tant que dirigeante transformationnelle en Europe et aux États-Unis, ainsi qu'un solide réseau professionnel dans la région DACH.

Elle a débuté sa carrière professionnelle en 1997

au sein de l'Austrian Broadcasting Corporation dans le développement commercial, avant de rejoindre le cabinet international de conseil A.T. Kearney.

De 2003 à 2018, Maria a occupé plusieurs postes de direction au sein de Deutsche Telekom, notamment en tant que Vice-Présidente Stratégie et Vice-Présidente Exécutive Marketing Grand Public chez T-Mobile Austria, CMO et membre du conseil d'administration de T-Mobile Croatie, et Chief Commercial Officer chez T-Mobile Austria. Elle a contribué à la croissance stratégique, à l'innovation numérique et à l'excellence commerciale sur plusieurs marchés. En 2017, elle a été désignée « Femme d'affaires de l'année » en Autriche pour ses travaux en innovation numérique et engagement client.

De 2018 à 2021, Maria a occupé le poste de Chief Commercial Officer chez Magenta Telecom (anciennement T-Mobile Austria), où elle a intégré avec succès un opérateur de câble dans un modèle centré sur le mobile, généré une croissance à deux chiffres dans les revenus B2B et wholesale, étendu les activités IoT et conduit des initiatives de transformation digitale percutantes. De 2021 à 2024, elle a été CEO de TAKKTAG, une entreprise transatlantique de distribution B2B pour les espaces de travail, où elle a mené une restructuration réussie. Elle y a repositionné TAKKT stratégiquement, en la transformant en une entreprise plus intégrée, centrée sur le client et durable.

Au fil des ans, Maria a également occupé plusieurs fonctions – non-exécutives –, notamment au sein du conseil d'administration de T-Mobile Tchéquie et des conseils de surveillance de Oekostrom AG (producteur et distributeur d'énergie renouvelable), Ottakringer AG (groupe de boissons durable), et actuellement d'Ö Post AG (fournisseur leader de services postaux et logistiques).

À partir de 2025, Maria travaille comme Senior Advisor chez Arthur D. Little, cabinet mondial de conseil en management, où elle conseille sur les transformations, les télécommunications et les secteurs de services.

Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale, la nomination de Maria ZESCH prendra effet au 1er octobre 2025 afin de tenir compte de ses engagements professionnels actuels et de permettre une intégration et une coordination adéquates avec le calendrier stratégique de la Société.

L'indépendance des deux candidats a été confirmée au regard des critères énumérés dans le code Afep-Medef, auquel se réfère Solutions 30.

**7. Approbation du renouvellement du mandat de PKF Audit & Conseil S. à r.l. en tant que réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.**

**Huitième résolution** Faisant suite à l'expiration du mandat de l'actuel réviseur d'entreprises agréé, l'Assemblée Générale Annuelle décide de renommer PKF Audit & Conseil S. à r.l., ayant son siège social au 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro d'identification B 222.994 en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.

## 8. Nomination d'un réviseur d'entreprises agréé en ce qui concerne l'avis d'assurance sur le rapport de durabilité inclus dans le rapport de gestion pour l'exercice 2025, le cas échéant.

**Neuvième résolution** Dans l'hypothèse où le législateur luxembourgeois, en transposant la directive CSRD 2022/2464 du 14 Décembre 2022, exigerait la nomination explicite par l'assemblée générale des actionnaires d'un réviseur d'entreprises agréé pour fournir l'avis d'assurance sur le rapport de durabilité inclus dans le rapport de gestion pour l'exercice 2025, l'Assemblée Générale Annuelle décide de nommer PKF Audit & Conseil S. à r.l., dont le siège social est situé au 76, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro d'identification B 222.994.

Toutefois, si une telle nomination par l'assemblée générale des actionnaires n'était pas requise par la législation luxembourgeoise de transposition ou si une solution de la flexibilité était choisie, l'Assemblée Générale Annuelle déléguera, dans la mesure du possible, au Directoire le pouvoir de nommer le réviseur d'entreprises agréé afin de fournir l'avis d'assurance sur le rapport de durabilité, avec une éventuelle ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires, en fonction de la solution législative choisie.

## 9. Soumission du rapport de rémunération pour avis consultatif et approbation de la rémunération du Conseil de Surveillance.

La Directive (UE) 2017/828 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2017 modifiant la Directive 2007/36/CE en ce qui concerne l'encouragement de l'engagement à long terme des actionnaires (dite Directive Droits des Actionnaires II), qui a été transposée par la loi luxembourgeoise du 1er août 2019 dans la loi du 24 mai 2011 sur l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées et transposant la Directive 2007/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 juillet 2007 sur l'exercice de certains droits des actionnaires de sociétés cotées (dite Directive Droits des Actionnaires I) (la Loi Droits des Actionnaires), requiert des émetteurs tombant dans son champ d'application, l'adoption d'un rapport de rémunération.

La Société a préparé un rapport de rémunération pour l'exercice 2024, comme l'exige la Loi Droits des Actionnaires (le Rapport de Rémunération). Le Rapport de Rémunération et certaines informations complémentaires sont présentés dans le rapport annuel 2024 de la Société disponible sur le site internet de la Société [www.solutions30.com](http://www.solutions30.com) sous la rubrique Relations Investisseurs – Assemblée Générale.

Comme l'exige la Loi Droits des Actionnaires, le Rapport de Rémunération est soumis à un vote consultatif lors de l'Assemblée Générale Annuelle.

**Dixième résolution** L'Assemblée Générale Annuelle décide, par un vote consultatif, d'approuver le Rapport de Rémunération de la Société pour l'exercice 2024.

**Onzième résolution** Compte tenu de la troisième résolution, allouant un montant total de rémunération pour le Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2024 de 447.000,00 Euro, l'Assemblée Générale Annuelle approuve les tantièmes annuels suivants par membre du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice social 2024 :

### Rémunération (tantième en Euro)

Thomas KREMER, Président du Conseil de Surveillance	Euro 68.747,00
Paola BRUNO, Vice-Président du Conseil de Surveillance	Euro 58.500,00
Alexander SATOR, Membre du Conseil de Surveillance (Ancien Président du Conseil de Surveillance)	Euro 74.253,00
Pascale MOURVILLIER, Membre du Conseil de Surveillance	Euro 67.062,00
Yves KERVEILLANT, Membre du Conseil de Surveillance (Ancien Président Comité d'Audit, des Risques et de la Conformité)	Euro 72.438,00
Caroline TISSOT, Membre du Conseil de Surveillance	Euro 51.000,00
Jean Paul COTTET, Membre du Conseil de Surveillance	Euro 55.000,00
<b>Total</b>	<b>Euro 447.000,00</b>

## 5

## AJOUT DE POINTS À L'ORDRE DU JOUR OU DÉPÔT DE RÉSOLUTIONS ALTERNATIVES

---

Un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins cinq (5) pour cent du capital social émis de la Société ont le droit de demander qu'un ou plusieurs points supplémentaires soient mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle et/ou de déposer des projets de résolutions concernant des points existants ou nouveaux à l'ordre du jour. Toute demande de ce type doit être reçue par la Société au plus tard le vingt-deuxième (22) jour précédent la date de l'Assemblée Générale Annuelle, i.e. le 26 mai 2025 avant 18h00 (heure de Luxembourg). La demande doit être faite par écrit par e-mail à [investor.relations@solutions30.com](mailto:investor.relations@solutions30.com) et doit inclure soit (a) le texte du nouveau point de l'ordre du jour et un projet de résolution correspondant, ainsi qu'une explication de fond, soit (b) une résolution alternative pour un point existant

de l'ordre du jour, avec une identification claire du point concerné, le texte de la résolution alternative proposée, et une explication de fond. La demande doit inclure le nom d'une personne de contact et une adresse de contact (e-mail) pour permettre à la Société d'en confirmer la réception dans les 48 heures. Enfin, la preuve doit être fournie sous la forme d'une attestation officielle claire et précise délivrée par un intermédiaire financier, attestant que le(s) demandeur(s), qui doit (doivent) être pleinement identifié(s) avec son (leurs) nom(s) et adresse(s), est (sont) actionnaire(s) de la Société à la date du 3 juin 2025 à minuit (00h00) heure de Luxembourg (la Date d'Enregistrement) ainsi que le montant global de la participation donnant droit à cette demande.

## 6

## POSSIBLITÉ DE POSER DES QUESTIONS AVANT LA DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

---

Les actionnaires ont le droit de poser des questions sur les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle avant la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle. À cette fin, la Société s'engage, dans la mesure du possible, à répondre à ces questions sur le site internet de la Société ([www.solutions30.com](http://www.solutions30.com)). Les questions doivent être reçues par la Société avant 18 heures (heure de Luxembourg), le 11 juin 2025. Les questions doivent être envoyées par écrit par e-mail à [investor.relations@solutions30.com](mailto:investor.relations@solutions30.com) avec la preuve, sous la forme d'une attestation officielle claire et précise délivrée par un intermédiaire financier, que le demandeur, qui doit être pleinement identifié avec son

nom et adresse les deux complets, est un actionnaire de la Société à la date du 3 juin 2025 à minuit (00h00) heure de Luxembourg (la Date d'Enregistrement) et le montant global de la participation donnant droit à cette demande.

Pour plus d'informations, veuillez :

- visiter notre site Internet [www.solutions30.com](http://www.solutions30.com) ; ou
- nous envoyer un courriel à l'adresse suivante : [investor.relations@solutions30.com](mailto:investor.relations@solutions30.com).

Luxembourg, 16 mai 2025

# *Solutions*30

Solutions pour les Nouvelles Technologies



[www.solutions30.com](http://www.solutions30.com)